

Ville de Malakoff

DECISION MUNICIPALE N° DEC2025_285

Direction : Direction Générale des Services

OBJET : **Acte modificatif n°1 Marché n°23-04 : Travaux d'entretien, d'aménagement et de réhabilitation du domaine public non bâti et des espaces verts de la ville de Malakoff**

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22-4°, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2,

Vu le Code la commande publique, notamment les articles L.2194-1 5°, et R.2194-7 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-19 en date du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 4° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision municipale n°DEC2023_95 en date du 23 mai 2023, attribuant à la société DUBRAC TP, sise 3 Boulevard Arago, 91320 WISSOUS le marché n° 23-04 de travaux d'entretien d'aménagement et de réhabilitation du domaine public non bâti et des espaces verts de la Ville de Malakoff,

Vu le projet d'acte modificatif n°1 annexé à la présente décision ;

Considérant que par la décision n°DEC2023_95 du 23 mai 2023, Madame la Maire a attribué le marché n°23-04 relatif aux travaux d'entretien d'aménagement et de réhabilitation du domaine public non bâti et des espaces verts de la Ville de Malakoff à la société DUBRAC TP, sise 3 Boulevard Arago, 91320 WISSOUS – sans montant minimum et pour un montant annuel de 600 000,00 € HT soit 2 400 000,00 € HT sur quatre ans ;

Considérant que pour la troisième période de reconduction du marché, des interventions plus importantes doivent être engagées afin de répondre à l'intensification des besoins d'entretien, d'aménagement et de réhabilitation constatés sur le domaine public non bâti et les espaces verts de la commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de revoir la configuration des montants annuels maximum pour les périodes 2025, 2026 et 2027, et de transformer les deux années de reconduction 2025/2026 et 2026/2027 en une durée unique de deux ans ferme de 2025 à 2027, avec un montant maximum courant sur toute la durée de cette même période ;

Considérant que cette modification n'entraîne aucun changement de l'objet, de la nature ou des conditions d'exécution du marché et ne bouleverse pas son économie générale.

Article 1 : D'ACCEPTER l'acte modificatif n°1 au marché n°23-04 relatif aux travaux d'entretien d'aménagement et de réhabilitation du domaine public non bâti et des espaces verts de la Ville de Malakoff :

Montant initial de l'accord-cadre :

Montant maximum sur une durée totale de 4 ans : 2 400 000,00 € HT (2 880 000,00 € TTC) décomposé comme il suit :

- montant maximum de 600 000,00 € HT (720 000,00 € TTC) par an.

Nouveau montant de l'accord-cadre après prise en compte de l'acte modificatif n°1 :

Montant maximum sur une durée totale de 4 ans : 2 400 000,00 € HT (2 880 000,00 € TTC) décomposé comme il suit :

- montant maximum 600 000,00 € HT (720 000,00 € TTC) pour la période initiale et la première période de reconduction ;
- montant maximum de 1 200 000,00 € HT (1 440 000,00 € TTC) pour la dernière période de reconduction.

Article 2 : DE SIGNER l'acte modificatif n°1 annexé à la présente décision.

Article 3 : DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à la société intéressée, inscrite au registre des décisions et publiée électroniquement. Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet du département des Hauts-de-Seine et Madame la Responsable du Service de Gestion comptable de Montrouge.

Fait à Malakoff, le 4 novembre 2025

La Maire,
Jacqueline BELHOMME

*La Maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le 
dans l'avis de recours devant le tribunal administratif de Paris
à la publication et de sa réception par le
ID : 092-219200466-20251106-DEC2025_285-AR

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ville de Malakoff

ACTE MODIFICATIF N°1

Marché n°23-04 : Travaux d'entretien, d'aménagement et de réhabilitation du domaine public non bâti et des espaces verts de la ville de Malakoff

Il est préalablement exposé ce qui suit :

La Ville de Malakoff a conclu, le 16/06/2023 un accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et de réhabilitation du domaine public non bâti et des espaces verts de la commune.

Cet accord-cadre, conclu avec la société DUBRAC TP, a pour objet de permettre la réalisation de prestations variées, allant de simples interventions d'entretien à des opérations plus conséquentes de réparation ou d'aménagement, selon les besoins exprimés par la collectivité.

Conformément à l'article 1.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, le marché ne comporte aucun montant minimum, et son montant maximum annuel est fixé à 600 000,00 € HT. Le marché a été conclu pour une durée initiale d'un an, reconductible trois fois par tacite reconduction, sans que la durée totale ne puisse excéder quatre ans.

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de Malakoff
Hôtel de ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 Malakoff

Représentée par Madame la Maire Madame Jacqueline BELHOMME

B - Identification du titulaire de l'accord-cadre

DUBRAC TP
3 Boulevard Arago
91320 WISSOUS

Représentée par, Monsieur Jelil MOUTAROU

C - Objet de l'accord-cadre

Travaux d'entretien, d'aménagement et de réhabilitation du domaine public non bâti et des espaces verts de la ville de Malakoff

Référence de l'accord-cadre : 2304
Date de la notification : 16/06/2023

Durée de l'accord-cadre : un an à compter de la date de l'émission du premier bon de commande.

Nombre de périodes de reconduction : 3

Durée maximale de l'accord-cadre, toutes périodes confondues : 48 mois.

D - Objet de l'acte modificatif

En raison de besoins accrus constatés sur le domaine public non bâti et les espaces verts de la Ville, notamment pour faire face à une augmentation du volume d'interventions d'entretien, d'aménagement et de réhabilitation sur la période juin 2025 / juin 2026, le montant annuel sur cette période apparaît insuffisant afin de permettre la bonne exécution des prestations.

Dès lors, afin de prévoir une exécution sereine des futurs besoins, il est nécessaire de revoir la configuration des montants annuels maximum pour les périodes 2025, 2026 et 2027, et de transformer les deux années de reconduction 2025/ 2026 et 2026/2027 en une durée unique de deux ans ferme de 2025 à 2027, avec un montant maximum courant sur toute la durée de cette même période.

Ainsi, les nouveaux montants annuels maximum du marché n°23-04 sont déterminés de la façon suivante :

- De la date de notification au 15/06/2024 : 600 000,00 € HT pour la période initiale ;
- Du 16/06/2024 au 15/06/2025 : 600 000,00 € HT pour la première période de reconduction ;
- Du 16/06/2025 au 15/06/2027 : 1 200 000,00 € HT pour les deux dernières périodes de reconductions cumulées.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R.2194-7 du Code de la commande publique, le marché n°23-04 est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

E – Globalisation des périodes de reconduction du marché

Les deux périodes de reconductions (2025 / 2026 et 2026 / 2027) initialement prévues au présent marché sont fusionnées en une période unique de deux (2) années fermes, allant du 16 juin 2025 au 15 juin 2027.

Les périodes du présent marché sont désormais fixées comme suit :

- 1^{ère} période : de la date de notification jusqu'au 15 juin 2024 ;
- 2^{ème} période : du 16 juin 2024 au 15 juin 2025 ;
- 3^{ème} période : du 16 juin 2025 au 15 juin 2027.

F – Incidences financières

Le présent acte modificatif n°1 est sans incidence financière sur le montant maximum du marché sur les 48 mois qui demeure inchangé.

Montant initial de l'accord-cadre :

Montant maximum sur une durée totale de 4 ans : 2 400 000,00 € HT (2 880 000,00 € TTC) décomposé comme il suit :

- ✓ montant maximum de 600 000,00 € HT (720 000,00 € TTC) par an.

Nouveau montant de l'accord-cadre après prise en compte de l'acte modificatif n°1 :

Montant maximum sur une durée totale de 4 ans : 2 400 000,00 € HT (2 880 000,00 € TTC) décomposé comme il suit :

- ✓ montant maximum 600 000,00 € HT (720 000,00 € TTC) pour la période initiale et la première période de reconduction ;
- ✓ montant maximum de 1 200 000,00 € HT (1 440 000,00 € TTC) pour la dernière période de reconduction.

G - Signature du titulaire de l'accord-cadre

A
Le

Signature du titulaire

H - Signature du pouvoir adjudicateur

A
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

I - Notification de l'acte modificatif n°1 au titulaire de l'accord-cadre

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent acte modificatif n°1 »

A
Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de l'accord-cadre :

Nobfie
Le 11/11/2025

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

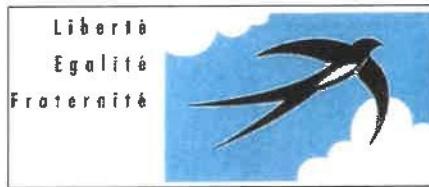
Publié le

S²LO

ID : 092-219200466-20251106-DEC2025_285-AR

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

VILLE DE MALAKOFF
Direction des Services Techniques
1, Place du 11 Novembre 1918
CS 80031
92245 Malakoff Cedex
Tél: 01 47 46 76 00



TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DU DOMAINE PUBLIC NON BATI ET DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE MALAKOFF

N° de marché

2	3	0	4
---	---	---	---

Acte d'Engagement

DUBRAC TP
Agence Grand Paris Sud
3, boulevard Arago
91320 WISSOUS
Tél: 01 69 10 19 89

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l'ouvrage :

VILLE DE MALAKOFF

Objet du marché :

Travaux d'entretien, d'aménagement et de réhabilitation du domaine public non bâti et des espaces verts de la Ville de Malakoff

Mode de passation et forme de marché :

Marché passé selon la procédure adaptée selon l'article R.2123-1 1° du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Maîtrise d'œuvre :

Ville de Malakoff
Direction des Services Techniques
1, place du 11 novembre 1918
92240 Malakoff

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Madame Jacqueline BELHOMME, Maire de Malakoff

Ordonnateur :

Madame Jacqueline BELHOMME, Maire de Malakoff

Comptable public assignataire des paiements :

Trésorerie Principale - 18 rue Victor Hugo 92 120 MONTROUGE

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT 4

ARTICLE 2 : DUREE ET DELAIS DU MARCHE 4

2.1 DUREE 4

2.2 DELAIS D'INTERVENTION 5

2.3 DELAIS D'EXECUTION 5

ARTICLE 3 : PRIX 5

ARTICLE 4 : PAIEMENT 6

Article premier : Contractant

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M **Jelil MOUTAROU**
DIRECTEUR DUBRAC TP agence Grand Paris Sud
3 boulevard Arago à WISSOUS (91320)

Siège Social : 34-36 rue du Maréchal Lyautey à SAINT DENIS (93200)

agissant pour mon propre compte¹ ;
 agissant pour le compte de la société² :
DUBRAC TP Agence Grand Paris Sud
3 boulevard Arago à WISSOUS (91320) – Téléphone 01 69 10 19 89
SIRET 672 019 247 00069
RC BOBIGNY B 672 019 247

agissant en tant que mandataire du groupement solidaire³
 agissant en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint
 agissant en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint

pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du/..../.....

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P), et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles R.2143-3 à R.2143-16 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,
- Je m'ENGAGE ou j'ENGAGE le groupement dont je suis mandataire⁴, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Durée et délais du marché

2.1 Durée

Le marché prendra effet à sa date de notification pour une durée de douze (12) mois.

Clause de reconduction annuelle :

¹ Cocher la case correspondante à votre situation

² Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

³ Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement

⁴ Rayer la mention inutile

Le marché pourra être reconduit trois (3) fois pour une période de douze (12) mois par reconduction tacite ; **la durée totale du marché ne pourra excéder quatre (4) ans.**

En cas de non reconduction, Le titulaire sera tenu informé de cette décision trois mois avant la date anniversaire du marché par courrier recommandé avec avis de réception.

2.2 Délais d'intervention

Les délais d'intervention correspondent aux temps estimés nécessaires au candidat, entre la date de réception du bon de commande et le début du délai d'exécution des travaux.

Pour les demandes d'interventions urgentes, le délai d'intervention ne pourra pas excéder 24 heures jour, à compter de la demande faite par fax ou par mail.

Délais proposé (en semaines)	
Pour les travaux d'un montant de	
inférieur à 25 000 € HT	2 semaines
compris entre 25 000 € et 50 000 €HT	3 semaines
compris entre 50 000 € et 100 000 €HT	3 semaines
compris entre 100 000 € et 150 000 €HT	4 semaines
compris entre 150 000 € et 300 000 €HT	6 semaines
supérieur à 300 000 € HT	8 semaines

2.3 Délais d'exécution

Le délai d'exécution correspond au temps estimé par le titulaire du marché de la durée des travaux (Hormis les imprévus et les intempéries).

Ce délai devra figurer sur chaque devis que le titulaire produira, à la demande de la personne publique. Le titulaire s'engage sur ce délai, qui fait office de référence pour l'établissement des pénalités de retard.

Article 3 : Prix

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à émissions de bons de commande. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Sans montant minimum

Le montant maximum annuel est fixé à 600 000 € HT.

Les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Selon l'importance de chaque bon de commande, les rabais minima ~~suivants devront être~~ appliqués (à compléter par le candidat):

Tranche de prix	Rabais minima par bon de commande	
	%	en lettres
2 000.00 à 9 999.99 € HT	0,50	Zéro virgule cinquante pour cent
10 000.00 à 19 999.99 € HT	1	Un pour cent
20 000.00 à 49 999.99 € HT	2	Deux pour cent
50 000 à 99 999.99 € HT	3	Trois pour cent
> 100 000 € HT	4	Quatre pour cent

Article 4 : Paiement

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de :* DUBRAC TP Agence Grand Paris Sud
pour les prestations suivantes : /
Domiciliation : BPRIVES ST DENIS ENTREPR
Code banque : 10207 .Code guichet : 00139 N° de compte : 22218707267 Clé RIB : 88
IBAN : FR76 1020 7001 3922 2187 0726 788
BIC : CCBPFRPPMTG
- *Ouvert au nom de :*
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :
- *Ouvert au nom de :*
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Conformément au C.C.A.P. la ou les entreprises ci-après désignées

- refusent⁵ de percevoir l'avance
 acceptent de percevoir l'avance

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

- J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation de plein droit du marché aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L. 2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique ou d'une interdiction équivalente prononcée dans un pays autre que la France.
- J'atteste (nous attestons) sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles R.1263-12 (obligations en matière de détachement), D.8222-5 ou D.8222-7 (attestation de vigilance) ou D.8254-2 à D.8254-5 (liste nominative des salariés étrangers employés) du Code du Travail.
- Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A **WISSOUS**

Le **10 mars 2023**

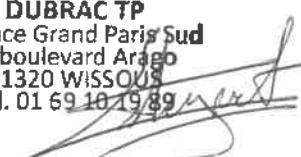
Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

Ju. L. Aymar

DUBRAC TP
 Agence Grand Paris Sud
 3, boulevard Arago
 91320 WISSOUS
 Tél. 01 69 10 19 89



ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
 acte d'engagement*

A *Malakoff*
 Le *15.06.2023*

**Signature du représentant du pouvoir
 adjudicateur habilité par la délibération en
 date du**



Jacqueline BELHOMME
 Maire de Malakoff



DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé

Le
 par le titulaire destinataire

⁵ Cocher la case correspondant à votre situation

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....
2 La totalité du bon de commande n°

.....
afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et lettres*) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

.....
4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....
et devant être exécutée par

en qualité de :
groupement d'entreprise sous-traitant

membre d'un

A le

Signature

⁶

⁶ Date et signature originales



DUBRAC TP

- Agence Grand Paris Sud
- 3, boulevard Arago
- 91320 WISSOUS
- Tél. : 01 69 10 19 89
- Fax : 01 69 10 88 10

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20251106-DEC2025_285-AR

S2LO

**Objet : Travaux d'entretien, d'aménagement
Et de réhabilitation du domaine public
Non bâti et des espaces verts de la
Ville de Malakoff.
Marché n° 2304**

Lettre RAR n° 1A 189 279 8043 5

MAIRIE DE MALAKOFF

A l'attention de Mme Sylvia NITUSGAU
Assistante du service Commande Publique
Direction des finances
1, Place du 11 novembre 1918

92245 MALAKOFF

WISSOUS le, 9 juin 2023

Madame,

Dans la continuité de votre mail de ce jour, nous déclarant attributaire de l'opération précitée pour lequel nous vous remercions, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint conformément à votre demande, les éléments suivants et dûment signés :

- Acte d'engagement,
- Rib,
- B.P.U.,
- Mémoire technique et son annexe.

Vous souhaitant bonne réception des présentes et restant à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

**Pour DUBRAC TP
Agence Grand Paris Sud
Lionel ESTRAGNAT
Chef de secteur.**

ASSAINISSEMENT ■ TRAVAUX SOUTERRAINS ■ TERRASSEMENTS ■ VRD ■ MATERIAUX RECYCLES
PAVAGE ■ ASPHALTES ■ ENROBES CLASSIQUES ET SPECIAUX ■ MACONNERIE ■ BETON ARME



DUBRAC TP

- Agence Grand Paris Sud
- 3, boulevard Arago
- 91320 VISSOUS
- Tél. : 01 69 10 19 89
- Fax : 01 69 10 88 10

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le

S²LO

ID : 092-219200466-20251106-DEC2025_285-AR

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

**TITULAIRE DU COMPTE : DUBRAC T.P.
ADRESSE : AGENCE GRAND PARIS SUD**

**36 RUE DU MARECHAL LYAUTHEY
93200 ST DENIS**

DOMICILIATION : BPRIVES ST DENIS ENTREPR (00328)

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
10207	00139	22218707267	88

IBAN : FR76 1020 7001 3922 2187 0726 788

BIC : CCBPFRPPMTG

Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire sur mon compte ouvert à la BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS : virements, versements...

Son utilisation vous garantira le bon enregistrement des opérations en cause et évitera les retards ou erreurs d'imputation.

ASSAINISSEMENT ■ TRAVAUX SOUTERRAINS ■ TERRASSEMENTS ■ VRD ■ MATERIAUX RECYCLES
PAVAGE ■ ASPHALTES ■ ENROBES CLASSIQUES ET SPECIAUX ■ MACONNERIE ■ BETON ARME

34-36, rue du Maréchal Lyautey ■ 93200 Saint-Denis
Tel : 01 49 71 10 90 ■ Fax : 01 48 26 83 53 ■ Email : direction@dubrac.com